

De nouveaux pilotes pour une science soumise

Après deux décennies de réformes aussi incessantes que profondes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), Joël Laillier et Christian Topalov livrent, avec *Gouverner la science*, une riche enquête sociologique qui tourne le regard vers les pilotes de ces réformes et sur leurs conséquences sur la production scientifique elle-même.

Dans l'ouvrage que vous venez de publier vous faites l'analyse des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) depuis vingt ans et vous prenez notamment à bras le corps la question de savoir si « le gouvernement de la science » consiste surtout à arbitrer entre divers groupes d'intérêt ou si nous sommes gouvernés par une élite plus ou moins unifiée dont les plans sont clairement établis. Pouvez-vous préciser les termes du débat sociologique dans lequel s'inscrit cette question et la façon dont ce débat s'est organisé entre chercheurs jusqu'ici ?

Il s'agit d'un débat ancien en sciences sociales. Le politiste Robert Dahl publiait en 1961 *Who Governs?*, une enquête sur les prises de décisions politiques dans la ville de New Haven aux États-Unis, pour défendre l'idée que le gouvernement était le résultat de multiples négociations entre des coalitions toujours changeantes de divers acteurs influents. Cette approche dite « pluraliste » du pouvoir entendait s'opposer aux thèses développées par le sociologue Charles Wright Mills qui, en 1956 dans *The Power Elite*¹, défen-



Joël Laillier.

dait au contraire l'existence d'une élite gouvernante aux États-Unis qui rassemble un petit nombre de dirigeants appartenant à différentes sphères d'influence, politique, sociale, militaire et économique – ce que ses adversaires appellent l'approche « moniste ». Ce débat va organiser une opposition entre deux conceptions de l'exercice du pouvoir : l'une considérant que les autorités publiques ne gouvernent qu'en apparence et que le pouvoir est diffus dans la société ; l'autre, à l'inverse, qu'un petit nombre d'individus exerce un pouvoir effectif, car ils sont en position d'imposer à d'autres ce qu'ils veulent.

Cette controverse se retrouve aujourd'hui dans la façon de saisir les transformations de l'ESR : cer-

Entretien avec :

Joël Laillier

Sociologue, maître de conférences à l'université d'Orléans

Christian Topalov

Sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

Par **Michel Maric**

Responsable International du SNESUP-FSU



Christian Topalov.

tains voient une dilution du pouvoir – avec la fin de la figure mandarinale par exemple – et considèrent les réformes de ces vingt dernières années comme une co-construction par les scientifiques des nouvelles règles de régulation de la profession savante ; nous décrivons, en revanche, la concentration par un petit groupe, ses alliés et ses dépendants, d'un pouvoir de plus en plus concentré et coercitif avec, pour objectif, de gouverner – ils disent « piloter » – la pratique scientifique.

Notre recherche vise, en effet, à comprendre comment se sont reconfigurés les rapports de pouvoir au sein de l'ESR. Les positions de pouvoir y sont occupées par des personnes qui appartiennent d'une manière ou d'une autre au monde scientifique : ce ne sont pas des

¹ Pour la traduction en français : Charles Wright Mills, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone, 2012.

énarques ou des administrateurs spécialisés qui dirigent les universités, les organismes et les agences de financement, par exemple, mais des personnes qui ont eu, pour la plupart, une activité de recherche. On pourrait donc penser que la science s'auto-gouverne et que ses divers acteurs, au sein d'une même profession, se partagent le pouvoir au gré d'alliances ou de coalitions de circonstance. A l'inverse, nos résultats établissent à quel point la réforme a produit l'émergence d'un corps de bureaucrates qui se spécialisent de plus en plus tôt dans les fonctions de direction et disposent désormais d'un pouvoir considérable sur les scientifiques ordinaires. Pour le dire autrement, la réforme a recruté, au sein du monde savant, un petit groupe d'individus de plus en plus éloignés de l'activité scientifique, n'ayant que peu ou pas de crédit scientifique, et qui dirigent les savants, orientent les recherches, définissent celles qui méritent d'être financées et ce qu'est la pratique scientifique légitime.

A la tête des organismes, dans les directions du ministère, à la tête des agences de financement et d'évaluation, le scientifique distingué qui jouissait d'un crédit scientifique légitimant sa position a quasiment disparu au profit d'un personnel qui était déjà présent dans le système, mais se trouve propulsé au cœur du pouvoir : des ingénieurs qui ont fait carrière dans la R&D et le développement industriel d'un côté, de l'autre des présidents d'université définitivement éloignés de leurs amphithéâtres et de leurs paillasses. S'ils ont commencé leur carrière par une activité scientifique, il est difficile de considérer cette petite élite comme faisant encore partie de la profession tant la rupture est franche avec les communautés savantes.

Les « sociologues critiques » ont cherché à mettre en évidence

le rôle des institutions internationales, telle l'OCDE ou la Commission européenne, considérées comme étant à l'origine de réformes « néolibérales » qu'elles se sont efforcées d'impulser. Quelle analyse faites-vous, pour votre part, du rôle de ces institutions ?

Il ne fait aucun doute que les institutions internationales ont joué un rôle en imposant, par exemple, la notion d'« économie de la connaissance », en promouvant l'idée d'« université de rang mondial », en mobilisant des réformes pour créer un marché européen de l'enseignement supérieur par une convergence des systèmes de diplomation et de formation, en essayant de construire des modèles normatifs d'organisation des universités ou encore en diffusant des normes d'assurance qualité auxquels les établissements de l'ESR doivent se conformer. L'idée de soumettre la recherche et l'université à un impératif de croissance économique se diffuse largement à partir de ces cercles, ce que plusieurs travaux ont très bien montré, en indiquant combien la politique européenne d'éducation s'ancre dans un cadre réformateur néolibéral plus large, ce que révèle encore la convergence des réformes entre plusieurs pays européens.

Dans notre recherche, nous nous sommes intéressés spécifiquement au cas français et nous avons observé que les institutions internationales sont, finalement, rarement convoquées pour justifier ou accompagner les réformes. Il y a eu des emprunts directs évidents : la politique d'« excellence » mise

Joël Laillier & Christian Topalov

Gouverner la science

Anatomie d'une réforme (2004-2020)



l'ordre des choses
Agone

Joël Laillier, Christian Topalov, *Gouverner la science. Anatomie d'une réforme (2004-2020)*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2022, 416 p. ISBN : 978-2-74890-488-8.

Une présentation de l'ouvrage a été publiée dans le *Mensuel du SNESUP*, page 31. <https://miniurl.be/r-4huu>

en place en 2010 est un emprunt de l'*ExzellenzInitiative* allemande lancée quelques années auparavant ; la bannière de l'« économie de la connaissance » a été brandie *ad nauseam* par les réformateurs en France ; les critères de l'assurance qualité ont été décalqués de ceux des agences européennes au moment de la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Mais les réformes sont toujours présentées comme des remèdes à des maux spécifiquement français et non comme une copie de ce qu'on fait ailleurs, encore moins comme une obligation édictée par la Commission européenne (CE) ou le château de la Muette.

Pour le dire autrement, la doctrine de la réforme – que l'on peut dire établie entre 2004 et 2010 –

ne s'encombre pas de références internationales. Le renforcement du pouvoir des présidents d'université, le dispositif centralisé d'évaluation qui instaure la concurrence à tous les étages, le financement de la recherche par projets, les privilèges accordés à une poignée d'universités « *de recherche* », toutes ces mesures sont supposées résoudre ce qui est présenté comme des problèmes singuliers du système français de l'ESR. Ajoutons que les institutions internationales ne sont pas un bassin de recrutement des dirigeants de l'ESR français, ni un lieu de formation ou de conversion à une doctrine réformatrice. On ne peut dès lors comprendre comment la réforme s'est mise en place si on la décrit comme une réalisation néolibérale élaborée et imposée de l'extérieur.

Notre propos est, au contraire, de montrer comment la réforme a su s'appuyer sur un corps doctrinal, certes conforme aux préceptes européens, mais formé dans une logique nationale, et surtout comment elle a pu s'appuyer, au sein de l'ESR, sur certains profils de scientifiques qui étaient déjà là. Ce sont des chercheurs et des professeurs aux carrières bien typées qui ont constitué les états-majors de la réforme, mais aussi ses officiers subalternes et ses petits soldats. Et il est peu probable, si on les interroge, qu'ils se revendiquent d'un agenda « *néolibéral* », de l'OCDE ou de la CE. La cassure qu'a provoquée la réforme entre ces dirigeants et le reste du monde savant a ainsi réussi à produire les convictions nouvelles et le personnel dont elle avait besoin pour se réaliser.

Vous considérez, dans votre ouvrage, que les sciences sociales ont été impliquées dès le départ dans le processus de réforme de l'ESR : « *le peintre est dans le tableau* » écrivez-vous. Si l'on

connaît la difficulté du chercheur à étudier un monde auquel il appartient, que diriez-vous des avantages qui ont été les vôtres pour mener votre étude ?

Des avantages, nous n'en avons aucun, sinon la position réflexive qui nous semble être la clef de tout travail d'objectivation dans les sciences sociales. Nos sciences ont ceci de particulier que les chercheurs font partie du même monde que ceux qu'ils étudient : c'est évident pour les sociologues ou les anthropologues qui enquêtent sur leurs contemporains et entretiennent toujours de multiples rapports pratiques avec eux, c'est tout aussi vrai des historiens qui posent nécessairement au passé les questions du présent. En outre, les chercheurs sont loin d'être les seuls à prétendre dire le vrai sur le monde social et sont en concurrence avec journalistes, politiques, commentateurs de toute sorte. Enfin, ce qu'ils ont à dire au terme de leurs enquêtes est parfois – moins souvent et moins fidèlement qu'ils ne le voudraient – évoqué, interprété et utilisé par d'autres acteurs dans leurs propres combats. C'est ainsi qu'en effet, « *le peintre est dans le tableau* ». Dans notre cas, il l'est d'autant plus que nous avons étudié des institutions et un monde professionnel auquel nous appartenons nous-mêmes et au sein duquel nous avons une expérience pratique et des intérêts qui ne sont pas que de science. D'où la question, incontournable, de ce qui nous permet de prétendre tenir un discours scientifique sur de tels sujets.

Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas parce que nous sommes des adversaires affirmés des réformes et des réformateurs de l'ESR que cette question se pose. Elle est posée tout autant aux chercheurs qui affichent avec conviction leur « objectivité » ou « neutralité

axiologique ». Qu'ils l'admettent ou non, ils sont pris tout autant que nous dans leurs rapports pratiques à l'objet et, tout particulièrement, ceux que nous appelons les « *sociologues experts* ».

Qu'entendez-vous par « *sociologues experts* » ?

Nous entendons par là ceux qui accompagnent les politiques du gouvernement pour en observer les effets sur le terrain, les difficultés, les succès et les échecs : est-ce que la contractualisation des années 1990 a permis aux universités de se mobiliser sur un « projet » ? Quels facteurs ont pu aboutir à ce que les fusions d'établissements ont réussi ou échoué ? Comment éviter les « conflits d'intérêt » dans l'évaluation des projets de recherche ? Ces enquêtes ont généralement été financées par le ministère ou l'Agence nationale de la recherche (ANR), ont permis à leurs auteurs d'intervenir avec autorité dans le processus de réforme lui-même et d'entrer dans le cercle des experts européens de ces questions. Mais la différence entre un « expert » et nous, c'est que l'expert répond aux questions qu'on lui pose, tandis que nous nous efforçons de poser les questions nous-mêmes : ainsi l'effacement de l'analyse du pouvoir au profit de la description des modalités de la négociation nous semble résulter sans doute de convictions intellectuelles, mais aussi des rapports qu'entretiennent les sociologues experts avec leurs commanditaires.

Puisque nous sommes tous engagés – chacun à notre manière – dans l'objet que nous étudions, comment peut-on parler de science – et donc disposer d'un langage commun ?

Nous pensons que la réponse se trouve dans la méthode : nos questions initiales diffèrent, nos inter-

prétations aussi et, plus encore, ce que les autres acteurs pourront faire de nos travaux, mais nous pouvons nous accorder sur les protocoles par lesquels nous observons la réalité, construisons des faits, analysons des systèmes et des séquences de faits. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous utilisons volontiers, dans nos propres travaux, les observations – souvent très riches et très fines – de sociologues dont nous critiquons en même temps prémisses et conclusions. En espérant que la réciprocité nous sera accordée. Peut-être que c'est cela, la « communauté savante ».

Peut-on encore parler aujourd'hui d'un autogouvernement de l'ESR ? Quel est l'impact désormais, en particulier en termes d'orientation des recherches, de la mise en concurrence des chercheurs par les réformes des vingt dernières années ?

Ce que les promoteurs des réformes ont voulu d'abord et surtout, c'est changer le mode de gouvernement des institutions savantes. Ils ont voulu en finir avec les effets des trois moments cruciaux qu'ont été 1945, 1968 et 1981 dans l'instauration d'un autogouvernement du monde savant en France. La Libération, c'est la création simultanée du Conseil national des universités (CNU) et celle du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), deux institutions qui avaient une même finalité : protéger les professeurs et les chercheurs de l'autorité administrative. Ainsi, recrutement, carrière et évaluation ne dépendaient plus d'instances bureaucratiques ou politiques, mais du jugement des pairs – majoritairement élus. Voilà pourquoi les réformes ont marginalisé CoNRS et CNU et visent maintenant à faire disparaître ce dernier. Mai 1968, c'est ce qui a conduit à la loi Faure, qui ren-

dit les universités autonomes du ministère tout en secouant l'ancien régime des facultés. Le troisième moment, c'est la loi Savary de 1984 qui établissait un régime de participation démocratique dans le gouvernement des universités. C'est ce dispositif-là qu'il fallait détruire.

Avec la loi LRU de 2007, avec les regroupements universitaires en vue des initiatives d'excellence (IDEX) auxquelles un prétendu jury international imposait une « gouvernance resserrée », avec les établissements expérimentaux de l'ordonnance de 2018, les réformateurs sont parvenus à protéger les nouveaux managers de toute influence réelle de ceux qui sont et font l'université. Comme le disait, en 2001, Bernard Belloc, alors patron de la Conférence des présidents d'université (CPU) et futur conseiller de Nicolas Sarkozy, il s'agissait de remplacer « l'autonomie des universitaires » par « l'autonomie des universités » – c'est-à-dire de leurs dirigeants rendus bien obéissants au ministère.

Un autre volet fondamental des réformes c'est, bien sûr, le pilotage de la recherche par l'ANR qui, depuis 2005, fournit les crédits sur projets, au détriment des postes pérennes et des dotations récurrentes des laboratoires, celles qui leur permettent de développer leur programme scientifique propre. Un pilotage politique de la recherche s'est ainsi mis en place. D'abord, en imposant des thèmes. Pour la biologie ou la physique, nous sommes incompétents pour en parler. Pour les SHS, on n'a pas encore fait l'analyse systématique des textes des appels d'offres, des projets reçus, retenus, écartés. Mais l'expérience commune montre que les candidats ont tout intérêt à se conformer aux modes du moment, baptisées « enjeux de société » mais dont on se demande bien en a

décidé. On relève, au fil des années, des thèmes qui permettent la promotion d'approches à la mode jugées plus « innovantes », comme les humanités sommées d'être « numériques » si elles ne veulent pas être misérables, ou la promotion sans vergogne des sciences cognitives pourtant très minoritaires dans les sciences sociales, au détriment d'autres approches. Bien sûr, quelques « programmes blancs » entretiennent l'illusion que tous les sujets sont bienvenus.

Mais l'ANR n'impose pas simplement des thèmes, elle impose aussi des formes : la concurrence de tous contre tous, l'obligation d'annoncer ses résultats avant même d'avoir commencé la recherche, le calibrage financier uniforme de projets qui pourraient souvent demander moins, l'exécution du programme dans un temps généralement trop court, la promotion de petits leaders locaux qui disposent d'un budget parfois plus important que celui de leur labo et, surtout, le recrutement sans fin de précaires et l'effroyable gâchis de talents que cela entraîne.

Ce modèle, qui impose une lutte concurrentielle féroce dans une situation d'incertitude efficacement entretenue, produit chez les scientifiques un assaut de conformisme, dans l'espoir de s'approprier quelques ressources pour pouvoir travailler. Le taux de refus des projets est très élevé et les chercheurs protestent mais certains, au lieu de prendre acte de l'impasse où entraîne ce système, demandent encore plus de crédits pour l'ANR. C'est notamment la position de nombreux vieux messieurs qui furent jadis chercheurs ou enseignants et oublient qu'ils doivent leur carrière au système révolu qui garantissait la stabilité de leurs emplois et la pérennité de leurs programmes. Il est grand temps de réformer cette réforme.